



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 24 octobre 2017 — N° 283

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration afin de féliciter les policiers et pompiers de Terrebonne récipiendaires de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du cabinet Gagné Isabelle Patry Laflamme & Associés Notaires inc.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le dévoilement du projet Artha-Livres.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Karel Velan, ingénieur et homme d'affaires.

M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise LM Wind Blades Power (Canada) Inc.

24 octobre 2017

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Roland « de Québec » Lachance, photographe.

M. Surprenant (Groulx) fait une déclaration afin de féliciter la famille Limoges pour son projet de maison hantée à Rosemère.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Sergiu Hanganu, architecte.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. David Blanchard pour sa contribution à la lutte contre l'itinérance.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner la Journée maritime québécoise.

À 13 h 53, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

24 octobre 2017

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Roma Hains, ancien député de Saint-Henri.

Dépôts de documents

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec-Université Laval;

(Dépôt n° 3729-20171024)

Le rapport annuel 2016-2017 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

(Dépôt n° 3730-20171024)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 13 juin 2017 par Mme Maltais (Taschereau) concernant la réouverture de la clinique sans rendez-vous du CLSC Haute-Ville;

(Dépôt n° 3731-20171024)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 19 septembre 2017 par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) concernant l'augmentation de l'allocation pour les familles composées de deux adultes prestataires de programmes de solidarité sociale ou d'aide sociale;

(Dépôt n° 3732-20171024)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 septembre 2017 par Mme Sauvé (Fabre) concernant la délimitation des circonscriptions électorales de Laval.

(Dépôt n° 3733-20171024)

24 octobre 2017

M. Gendron, troisième vice-président, dépose :

Une lettre, en date du 19 octobre 2017, adressée à M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, par Mme Martine Ouellet, députée de Vachon, l'informant du retrait de sa demande du 26 septembre 2017 concernant des mesures de contrôle;

(Dépôt n° 3734-20171024)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Caire (La Peltrie) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 25 octobre 2017, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 3735-20171024)

Dépôts de rapports de commissions

M. Pagé (Labelle), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 24 octobre 2017 a procédé à l'élection à la vice-présidence de la Commission.

(Dépôt n° 3736-20171024)

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 19 octobre 2017 a procédé à l'élection à la présidence de la Commission.

(Dépôt n° 3737-20171024)

Mme Richard (Duplessis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 24 octobre 2017 a procédé à l'élection à la vice-présidence de la Commission.

(Dépôt n° 3738-20171024)

24 octobre 2017

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 24 octobre 2017, a procédé à l'audition du Directeur de l'état civil et du Curateur public du Québec à la suite de la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 intitulé *Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

(Dépôt n° 3739-20171024)

Dépôts de pétitions

M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 622 citoyens et citoyennes du Québec, concernant des mesures visant à diminuer les rejets de matières polluantes dans la rivière Richelieu.

(Dépôt n° 3740-20171024)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle.

Dans son avis, le leader de l'opposition officielle allègue que la ministre de la Justice aurait commis un outrage au Parlement par des propos qu'elle aurait tenus lors de l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (*titre modifié*), le 19 septembre 2017, et que ces propos auraient eu pour effet d'induire délibérément les parlementaires en erreur.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il entendra les arguments à la rubrique des renseignements sur les travaux de l'Assemblée lors de la séance du 26 octobre 2017.

24 octobre 2017

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes, conjointement avec M. LeBel (Rimouski), M. Martel (Nicolet-Bécancour), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 17^e Journée maritime québécoise qui se déroule cette année sous le thème *Expédier autrement et efficacement*;

QU'elle reconnaisse l'importance stratégique de l'industrie maritime comme facteur de développement économique et social pour le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant l'obligation de transiger avec l'État à visage découvert; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 octobre 2017

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Martel (Nicolet-Bécancour), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande à ses membres de s'engager à assurer, advenant une cessation de fonction, un suivi adéquat des dossiers à leur successeur, et ce, dans le meilleur intérêt des citoyens et citoyennes de leur circonscription.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 382 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), M. Roy (Bonaventure), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les organisateurs et artisans de la tournée de spectacles-bénéfice pour la reconstruction du Théâtre de la Vieille Forge, complètement détruit par un incendie le 15 août 2017;

QU'elle reconnaisse l'importance de cette institution culturelle, au cœur du Festival en chanson de Petite-Vallée, et prenne acte de la perte importante pour le milieu culturel, pour les citoyennes et citoyens de la Gaspésie et du Québec;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de soutenir financièrement la reconstruction du Théâtre de la Vieille Forge.

24 octobre 2017

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément au consentement donné lors de la séance du 19 octobre 2017, M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant le crucifix ornant la salle de l'Assemblée nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 148, Loi encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires et modifiant diverses dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 7 et 8 novembre 2017, à la salle du Conseil législatif;

QU'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Ordre des pharmaciens du Québec
M^e Mélanie Bourassa Forcier, professeure agrégée en droit (Université de Sherbrooke)
M. Marc-André Gagnon, professeur associé en politiques publiques (Université Carleton)
Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique
Association canadienne du médicament générique
Association des bannières et chaînes de pharmacies du Québec
Association québécoise des distributeurs en pharmacie
M^e Paul Fernet, avocat (Fernet avocats inc.)
Groupement provincial de l'industrie du médicament

24 octobre 2017

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de tous les autres organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Poirier, whip en chef de l'opposition officielle, propose :

QUE le député de Bonaventure soit nommé membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

24 octobre 2017

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre et de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance; puis afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 134, Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 25 octobre 2017, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Caire (La Peltrie).

24 octobre 2017

Cette motion se lit comme suit :

QUE le principe du projet de loi n° 992, Loi modifiant la Loi sur l'administration publique et d'autres dispositions législatives afin qu'un sous-ministre ou un dirigeant d'organisme soit imputable de l'efficacité de son ministère ou organisme, soit adopté.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose que le principe du projet de loi n° 139, Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 139 est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 139 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

À 15 h 36, à la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

24 octobre 2017

Débats de fin de séance

À 18 h 02, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Maltais (Taschereau) à Mme Vallée, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « Les déclarations contradictoires de la ministre lors de l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (*titre modifié*) »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Charette (Deux-Montagnes) à Mme Tremblay, ministre déléguée aux Transports, portant sur le sujet suivant : « L'octroi du contrat de gré à gré à la compagnie aérienne Air Inuit ». M. Arcand, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, remplace la ministre pour ce débat.

À 18 h 28, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

24 octobre 2017

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux, ainsi que les amendements transmis par M. Turcotte (Saint-Jean) et M. Paradis (Lévis).

Les amendements sont déclarés recevables, à l'exception de l'amendement proposé par M. Paradis (Lévis) à l'article 1 du projet de loi qui est déclaré irrecevable puisqu'il propose d'ajouter une obligation de coordination des collectes de fonds réalisées par les établissements de santé et de services sociaux et par les fondations qui leur sont rattachées. Notre règlement prévoit que les amendements doivent se rapporter à l'objet du projet de loi, ne peuvent aller à l'encontre de son principe ni en introduire de nouveaux. L'amendement proposé dépasse la portée de l'article original et du projet de loi dans son ensemble. Il doit donc être déclaré irrecevable.

À 19 h 32, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux quelques instants afin de réunir les leaders parlementaires pour organiser la mise aux voix des amendements proposés.

Les travaux reprennent à 19 h 35.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, les amendements proposés par M. Turcotte (Saint-Jean) aux articles 7 et 63.1 sont mis aux voix et rejetés.

24 octobre 2017

L'amendement proposé par M. Turcotte (Saint-Jean) à l'article 37 est mis aux voix et rejeté.

Les amendements proposés par M. Paradis (Lévis) sont mis aux voix en bloc et rejetés.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 25 octobre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 20 h 15, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 25 octobre 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

24 octobre 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

M. Martel (Nicolet-Bécancour), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 382)

POUR – 114

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Pontiac)	Léger (PQ)	Richard (PQ)
Auger (PLQ)	Fortin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Sherbrooke)	Lelièvre (IND)	Rochon (PQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergeron (PQ)	(Saint-Laurent)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fournier (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Billette (PLQ)	(Marie-Victorin)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Birnbaum (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Blanchette (PLQ)	(Jonquière)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Massé (IND)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Matte (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Boucher (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Melançon (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bourcier (PQ)	Hardy (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bourgeois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Simard (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Moreau (PLQ)	(Dubuc)
Carrière (PLQ)	Huot (PLQ)	Morin (PLQ)	Sklavounos (IND)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Soucy (CAQ)
Charette (CAQ)	Jean (PQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Charlebois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (PQ)	St-Denis (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Kelley (PLQ)	(René-Lévesque)	St-Pierre (PLQ)
Cloutier (PQ)	Khadir (IND)	Ouellette (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Kotto (PQ)	Pagé (PQ)	Thériault (PLQ)
Couillard (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
D'Amour (PLQ)	Lamarre (PQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (PLQ)
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Plante (PLQ)	Turcotte (PQ)
de Santis (PLQ)	LeBel (PQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Drolet (PLQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
	Lefebvre (CAQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
		Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)